Règlement de la compétition « Saf Challenge »

1. Objet du concours :

La société S.I.Lesaffre (ci-après désignée « La Société») organise une compétition intitulé « تحدي » (ci-après désigné « La Compétition » ou « Le Concours »).

Le Concours est ouvert sur la Page Facebook Saf-instant Algérie https://www.facebook.com/SafInstantAlgerie (ci-après désignée «la Page») ainsi que le Compte Instagram Saf-instant Algérie https://www.instagram.com/safinstantdz/ (ci-après désignée « Le Compte»).

2. Éligibilité à la participation :

La Compétition est ouverte à toute personne majeure résidant en Algérie, à l'exception du personnel de la Société, et de toutes autres sociétés organisatrices ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du concours, de même que leur famille.

La Société se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du concours et ne pourra, en aucun cas, bénéficier de toute dotation potentiellement remportée, et ce sans que cette exclusion ne donne lieu à indemnisation.

3. Modalités de participation :

3.1. Déroulé de participation

La Compétition se déroulera en 4 étapes :

- 1. La participation des amateurs de boulangerie
- 2. Le vote du public
- 3. L'atelier des finalistes
- 4. La grande finale

La Société annoncera le début des participations dans une publication sur la Page Facebook et le compte Instagram Saf-instant.

Pour prendre part à la Compétition, les participants doivent :

- Réaliser une recette créative et originale de pain en utilisant la levure Saf-instant.
- Prendre une photo de la recette réalisée avec le paquet de levure Saf-instant.
- Envoyer la photo prise sur le site web de la Compétition prévu à cet effet : http://tahadi-elhouwat.safinstantdz.com

Après la clôture des participations, les participations valides seront triées et le vote du public se fera sur ces participations valides.

À l'issue de la période de vote, les six participants ayant reçu le plus de votes seront désignés comme finalistes et, après leur approbation, participeront à un atelier de formation puis à la grande finale du challenge.

L'atelier et la finale se tiendront au Baking Center de Saf-instant, qui se trouve à Hammadi, wilaya de Boumerdes.

3.2. Conditions de participation :

- La participation à la Compétition vaut acceptation par les participants des termes du
- présent règlement.
- Les participants s'engagent à respecter les dispositions du règlement et reconnaissent qu'en cas de violation d'une de ses dispositions, la Société aura la possibilité de considérer la participation et/ou la remise du prix comme nulle et non avenue.
- Les participations comportant la même photo seront automatiquement exclues en cas de duplication.
- Afin de valider l'accès à la finale, le participant doit donner son accord pour être filmé et céder ses droits d'image, et ce pour le workshop ainsi que la grande finale au Baking Center de Saf-instant. Tout finaliste qui n'accepte pas cette condition se verra remplacé par un autre participant, suivant le nombre de votes (dans un ordre décroissant).

3.3. La durée de participation

- La participation débutera le 02 Juillet 2024 et prendra fin le 30 Juillet 2024.
- Le vote du public se tiendra du 03 Août 2024 au 15/08 Août 2024.
- Les finalistes participeront à la grande finale du challenge qui se tiendra au baking center de Saf-instant.
- L'annonce du grand gagnant se fera sur la Page Facebook ainsi que sur le compte Instagram de Saf-instant.

3.4. Dotation

Les cadeaux mis en jeu sont :

- Une formation au baking center avec les experts de Saf-instant pour tous les finalistes
- Un chèque de 30 millions de centimes pour le grand gagnant
- Les finalistes seront avertis par la Société à la fin du concours par appel téléphonique et SMS explicitant les modalités pour bénéficier du gain.

Par ailleurs, les gagnants seront annoncés sur la Page Saf-instant Algérie et/ou sur les médias.

Toute personne ayant transmis de mauvaises informations sera, de ce fait, disqualifiée et ne pourra recevoir son cadeau.

Si l'un des gagnants des dotations n'est pas joignable, ne répond pas aux appels et SMS susmentionnés dans un délai de 5 jours à compter de l'annonce, le dit gagnant perdrait tout droit à son gain.

Le gain est nominatif, il ne pourra, en aucun cas, être échangé contre quelque objet de quelque nature que ce soit.

La Société décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant la jouissance du gain. La Société se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs cadeaux.

5. Cas de force majeure – réserves de Prolongation :

La responsabilité de la Société ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Toute modification du règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au concours.

6. Données nominatives :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du concours sont traitées conformément à la loi en vigueur. Les participants sont informés que les données les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants autorisent l'utilisation de ces informations dans toute manifestation commerciale sur la Page Saf-instant Algérie, liée au concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à l'attribution de dotation de quelque nature que ce soit, à rémunération ou un avantage quelconque.